

COMMUNE d'ABSCON

Centre Administratif – 1, rue Louis Pasteur – 59215 ABSCON
Téléphone : 03.27.36.33.99 – Télécopie : 03.27.36.38.80 – Courriel : abscon.mairie@wanadoo.fr

PROJET : POUR JEUNESSE ET SPORTS

ACCUEILS DE LOISIRS OCTOBRE, DECEMBRE 2017, FEVRIER, AVRIL, JUILLET ET AOÛT 2018

Pour les 6 à 16 ans



PROJET ÉDUCATIF

I – PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR

La Commune d'Abscon, collectivité territoriale dépendant de l'arrondissement de Valenciennes, organise pendant toutes les périodes scolaires des Accueils de Loisirs pour les enfants de la Commune prioritairement (quelques rares enfants extérieurs s'inscrivent de temps en temps).

Une volonté municipale est destinée à la jeunesse de la ville absconnaise d'environ 4 100 habitants, grâce aux partenariats avec la C.A.F. de Valenciennes et les signatures d'un Contrat Petite Enfance et d'un Contrat Temps Libres et désormais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui ont permis une augmentation des créneaux d'ouverture des Accueils de Loisirs.

Les enfants accueillis sur toutes les périodes de vacances scolaires auront au moins 6 ans et au maximum 16 ans révolus et seront répartis en classes d'âge, selon leur nombre.

L'Accueil de Loisirs de juillet fonctionnera du Lundi 09 au Vendredi 27 de 9 H 00 à 17 H 00 ; cependant, un accueil sera organisé pour les enfants de **6 à 11 ans (dont les parents travaillent)**, à partir de **8 H 00 et après 17 H 00 jusque 18 H 00**. Ces horaires pourront être modifiés exceptionnellement lors de sorties programmées.

Les repas seront pris au restaurant scolaire jouxtant l'école Jules Ferry et à la salle des fêtes rue Jules Guesde, aménagée en restaurant scolaire pour les besoins de l'Accueil de Loisirs.

Les autres Accueils de Loisirs des petites vacances fonctionneront uniquement les après-midi de 13 h 30 à 17 h 30, sauf pour celui d'août qui, lui, fonctionnera la journée complète avec une restauration le midi au restaurant scolaire près de l'école maternelle Jules Ferry.

La vocation principale de la commune d'Abscon est d'organiser des loisirs et des vacances pour tous les enfants de la commune, sans aucune discrimination et leur permettre de découvrir leur commune, par le biais des associations locales, mais également les curiosités environnantes et ainsi contribuer à faire des enfants les citoyens de demain.

Pour cela, il faudra aborder des thèmes comme la protection de l'environnement, le respect des institutions et des règles ainsi que travailler autour de l'enfant selon son rythme, ses besoins et ses attentes, tout en respectant sa sécurité physique, morale et affective.

D'autre part, des partenariats auront lieu avec le Conseil Général du Nord pour des activités sportives et avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) pour différents projets.

II – OBJECTIFS EDUCATIFS

Les activités de loisirs faisant partie intégrante du développement de l'enfant, la Municipalité tend, au fil des ans, à adapter ses structures en fonction des besoins et des intérêts des enfants.

Ainsi, se fixe-t-elle d'atteindre les objectifs suivants :

- ⇒ Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant au travers des temps de vacances
- ⇒ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect et le besoin des caractéristiques de chaque âge (initiative, créativité, responsabilité)
- ⇒ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- ⇒ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique de manière constructive, faire des choix
- ⇒ Favoriser la pratique d'activités physiques, sportives et surtout artistiques par des créations
- ⇒ Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie
- ⇒ Favoriser les liens intergénérationnels

Les objectifs cités seront, bien entendu, adaptés aux diverses tranches d'âge.

III - MOYENS MIS À DISPOSITION

Humains :

- Pour l'Accueil de Loisirs de juillet :

La prévisionnelle d'effectifs étant de **60** environ pour les 6/7 ans; **60** environ pour les 8/9 ans; **60** environ pour les 10/11 ans et **40** environ pour les 12/16 ans; soit un effectif total de **220** enfants environ, **un Directeur** sera recruté (ainsi qu'un directeur adjoint pour le camping).

Le nombre d'animateurs est fixé à environ **26** afin de respecter la réglementation de 1/12 pour les enfants de 6 ans et plus. Les animateurs viendront, en priorité, de la commune d'Abscon si possible, et devront être, soit diplômés BAFA, soit stagiaires. Le reste du recrutement des animateurs sera complété par des personnes d'autres communes dans les mêmes conditions (diplômés BAFA ou stagiaires).

10 agents de service seront également mis à disposition pour le service de restauration et le nettoyage des lieux de vie, selon les besoins réels.

- Pour les Accueils de Loisirs des petites vacances, le nombre d'animateurs dépendra du nombre d'enfants inscrits, en respectant toujours la réglementation en fonction des âges.

Locaux :

Les locaux utilisés pour l'accueil des enfants seront l'école primaire Marius Assez, pour les 6/16 ans. Un courrier sera envoyé à la directrice pour définir les principes d'utilisation avec rédaction d'une convention (reconduction annuelle) et état des lieux préalable et en fin d'exercice.

En plus de l'école avec la cour, seront mis à disposition la salle des sports, le terrain de football et le plateau sportif, avec un caractère prioritaire, alors que sont exploitables également des zones comme les anciennes friches, les abords du plateau sportif et ceux près de la salle des fêtes qui sont des endroits herbeux.

Financiers :

Le budget d'activité sera établi par vote du conseil municipal et transmis à l'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs par l'intermédiaire de son directeur, en répartissant les différents secteurs (activités, transports, matériel...)

L'équipe de direction sera chargée de veiller au respect du budget voté dans chaque secteur, sachant que cette partie financière est basée sur le calcul du nombre d'enfants par âge et en fonction des besoins demandés et du montant des activités réalisées l'année précédente.

Matériels :

La Municipalité mettra à disposition le matériel nécessaire, qu'il soit sportif, pédagogique, médical (trousses de secours) ou pour les campings. Les demandes d'achat seront transmises par le directeur en fonction des projets d'animation définis par le personnel d'encadrement.

IV – MODALITES D'INSCRIPTION

Afin d'inscrire l'enfant ou le jeune, la famille doit remplir dans les délais impartis la fiche d'inscription avec la fiche sanitaire dûment complétée. Sur ces feuilles de renseignement données aux familles figurent les modalités tarifaires (prix en fonction des revenus familiaux, dates de règlement limite), les dates et horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs.

V - ACTIVITÉS FIXÉES PAR LA COMMUNE

Camping pour tous les groupes, séjour de 5 jours et 4 nuits maximum pour les plus grands afin de répondre aux différents critères du projet éducatif (autonomie, solidarité, démocratie...)

VI - MÉTHODES DE TRAVAIL

Le présent projet est remis au directeur recruté afin qu'il puisse élaborer son projet pédagogique.

Recrutement des animateurs :

Après entretien individuel et en accord avec l'équipe de direction et l'organisateur, l'animateur (rice) sera embauché(e) de manière contractuelle par la commune pour son Accueil de Loisirs en précisant les dates de fonctionnement par l'arrêté municipal qu'il (elle) devra signer, fixant également le salaire brut.

Préparation des équipes :

Afin de préparer au mieux les activités, des temps de réunion seront mis en place, permettant de créer l'osmose entre les divers groupes, des temps de travail communs, d'apprendre à connaître son ou sa collègue en essayant de progresser à son contact, mais aussi de pouvoir travailler dans le même sens que les projets éducatif et pédagogique. Pour ce faire, un règlement intérieur sera créé afin d'avoir les mêmes réponses aux mêmes questions.

Évaluation du degré d'atteinte des objectifs :

Une évaluation du fonctionnement et du degré d'atteinte des objectifs généraux sera remise à Monsieur le Maire ou à son adjoint, à la fin de l'Accueil de Loisirs. Pour en arriver là, il faudra des temps de formation (entre animateurs ou entre animateurs et direction), une implication totale de chacun pour remplir son rôle et des temps de bilan individuel et collectif (2 bilans individuels à mi-parcours et à la fin ainsi que des réunions collectives), sans oublier la fiche d'évaluation individuelle.

Fait à ABSCON, le 02 Août 2017
Le Maire,

Patrick KOWALCZYK